



Lexique



AODE : autorité organisatrice de la distribution d'électricité (ou autorité concédante). Le syndicat a en charge l'organisation et la gestion du service public de distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des communes.

BF : ballons fluorescents. Il s'agit de lampes à vapeur de mercure, très consommatrices en énergie et interdites à la vente depuis avril 2015.

BT : réseau électrique basse tension (230 volts).

CCSPL : commission consultative des services publics locaux.

CEE : certificats d'économies d'énergie ou certificats blancs.

Concessionnaire : exploitant du réseau public propriété du SDE 07 pour le compte des communes.

Contrat de concession : le contrat de concession est une convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité ou de gaz. Il est signé entre l'autorité concédante (le SDE 07) et le concessionnaire. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée, il contient un cahier des charges qui fixe les conditions de la desserte et les engagements de qualité de fourniture d'énergie.

CRAC : compte rendu annuel du concessionnaire remis par ENEDIS ou GRDF au SDE 07.

CRE : commission de régulation de l'énergie.

CSPE : contribution au service public de l'électricité.

DSP : délégation de service public. Une mission de service public est confiée à une entreprise privée à l'issue d'un appel d'offres. La collectivité doit assurer un contrôle du délégataire.

DT-DICT : déclaration de travaux-déclaration d'intention de commencement de travaux. Obligation légale pour tout

intervenant qui souhaite faire des travaux à proximité des réseaux.

ENEDIS : concessionnaire exploitant du réseau de distribution électrique du SDE 07 dans l'Ardèche.

EP : éclairage public.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Extension : allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajout de poteaux ou passage de fils en souterrain).

FACÉ : financement des aides pour l'électrification rurale. Instrument de péréquation créé en 1936 pour compenser la faiblesse des investissements des opérateurs privés sur les réseaux de distribution d'électricité en zone rurale. En 2012, le Facé a été transformé en compte d'affectation spéciale ; on parle de Cas-Facé.

FCTVA : le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Fils nus : anciennes lignes basse tension non isolées.

FNCCR : fédération nationale des collectivités concédantes et des régies. Service public de l'énergie.

GRDF : gaz réseau distribution France. Concessionnaire/exploitant du réseau

de distribution de gaz naturel du SDE 07 dans l'Ardèche.

HTA : réseau électrique moyenne tension (20 000 volts).

kVA : kilovoltampère. Mesure la puissance électrique apparente d'une installation.

kWh : kilowattheure, soit 1 000 watts produits ou consommés en 1 heure.

Lignes torsadées : lignes aériennes basse tension isolées.

MDE : maîtrise de la demande en énergie.

Péréquation : application d'un même prix de service public quelle que soit la situation géographique et technique du bénéficiaire.

Pétitionnaire : demandeur d'un permis de construire ou d'une autorisation d'urbanisme.

R1 et R2 : redevance versée par le concessionnaire des réseaux électriques.

Raccordement : opération de liaison par le SDE 07 (communes rurales) ou ENEDIS (communes urbaines), entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle.

Renforcement : adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance. Changement du diamètre du câble, installation d'un nouveau transformateur.

RODP : redevance d'occupation du domaine public.

SHP : lampes au sodium haute pression.

SIG : système d'information géographique.

TCFE : taxe sur la consommation finale d'électricité.

TPN : tarif de première nécessité pour l'électricité.

TRV : tarif réglementé de vente.



CONTACT

Pour évoquer ou faire étudier votre projet par l'un des chargés d'affaires du SDE 07, nous écrire à l'adresse :

Tél. 04 75 66 38 90
sde07@sde07.com

sde07.com